

## Coronavirus

## Institutions

# Les tribunaux sont privés de leur ballet mais la justice s'active en coulisses

**Après s'être limité aux affaires urgentes, le monde judiciaire a élevé son rythme pour aider justiciables et économie**

Flavienne Wahli Di Matteo

Il règne un silence de cathédrale dans le hall du tribunal en ce matin du 16 mars. La dernière audience vient d'être repoussée au Tribunal de l'Est vaudois. Un huissier au sourire navré, avec pour toute compagnie un gros distributeur de gel hydroalcoolique, renvoie les distraits n'ayant pas encore pris la mesure du ralenti général.

Vidé du ballet des robes de magistrats, jeans, uniformes, mallettes et menottes, le couloir gris semble en dormance. Pourtant, alors que plus de 2000 audiences ont dû être repoussées depuis mi-mars, le monde judiciaire vaudois ne sommeille pas. «Rendre une décision de justice, cela peut débloquent la situation d'un employé qui attend son salaire», image le président de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), Éric Kaltenrieder.

## Les dossiers avancent

C'est en pensant à tous ceux dont le sort dépend d'un arbitrage que le patron des tribunaux a fait évoluer son plan de continuité. Depuis le 6 avril, les notifications ont repris progressivement et des justiciables reçoivent à nouveau les décisions les concernant. «Il s'agit de faire avancer des dossiers, de désengorger les offices et de donner



«Rendre une décision de justice, cela peut débloquent la situation d'un employé qui attend son salaire»

**Éric Kaltenrieder** Président de l'Ordre judiciaire vaudois



«Au besoin, une partie des participants à une audition se trouve dans une autre pièce, avec un système de vidéoconférence»

**Éric Cottier** Procureur général



«Nous redoutons le blocage complet, mais il a été évité»

**Nicolas Gillard** Bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois

du travail aux mandataires, car nous avons aussi une responsabilité économique», reprend Éric Kaltenrieder (*lire encadré*).

Pas de chômage, donc, pour les plus de 1620 collaborateurs de l'OJV, derrière les portes closes des offices, où l'on n'accède que sur rendez-vous. Les incursions du personnel y sont limitées, notamment pour plonger dans les rangées de classeurs fédéraux constituant les dossiers. Mais c'est à domicile que les greffiers tapent leurs écrits, que les juges prennent des décisions signées ultérieurement, que les officiers de poursuites traitent les réquisitions.

## Délais gelés

Par ricochet, les avocats ont pu poursuivre l'essentiel de leur mission, procès en moins. «Nous redoutons le blocage complet, mais il a été évité. Notre première inquiétude a été d'assurer que nos études pourraient garantir leurs prestations à leurs clients, ne soient pas empêchées de respecter les délais, mais ceux-ci ont heureusement été gelés par le Conseil fédéral», résume Nicolas Gillard, nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois (OAV), élu le 13 mars... par une assemblée limitée à 50 membres!

Les études ont dû faire face à un afflux important de consultations liées à la crise du coronavirus: «Les sollicitations ont par exemple porté sur les réductions d'horaires de travail, les vacances forcées, les employés vulnérables sollicitant un arrêt, des questions de droit du bail, d'obtention de crédits-relais pour les entreprises...» énumère le bâtonnier.

À l'image des tribunaux, les

210 collaborateurs du Ministère public ont assuré un service de base, avec des permanences physiques dans toutes les régions. Aucun malade n'a été signalé et le travail pouvant avancer a été effectué en limitant les contacts. «À l'exception de certaines audiences destinées à traiter les situations urgentes, les affaires comportant des détentions provisoires, des dossiers de violences domestiques, voire d'autres situations particulières», détaille le procureur général Éric Cottier. Des audiences parfois organisées dans des conditions spéciales: «Au besoin, une partie des participants se trouve dans une autre pièce, avec un système de vidéoconférence.»

Quant aux enquêtes, elles sont ralenties dans la même mesure que tous ceux qu'elles mobilisent, du procureur à l'expert en passant par le policier.

## La crainte de l'après

Malgré les efforts accomplis pour assurer un suivi, l'inquiétude générale porte sur l'«après»: «Les plus de 2000 audiences reportées devront être inscrites au planning dès que possible, s'inquiète Éric Kaltenrieder, qui réfléchit déjà à l'engagement de magistrats supplémentaires. Une partie des affaires se réglera peut-être sans passer devant un juge, mais ce sera à peine 10% du lot. Pour le reste, nous remplirons toutes les cases de l'agenda encore vides. Mais elles étaient déjà quasi pleines jusqu'à fin juin...»

Après le calme, la tempête attend les pas perdus des Palais de justice. Nul ne sait à quel niveau sera alors descendu le flacon de désinfectant trônant au guichet de l'huissier veveysan.

## Continuité

### Une responsabilité économique

En hissant d'un cran son degré d'activité, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a songé à tous ceux qui dépendent directement de son travail, les quelque 800 avocats vaudois, dont 90% sont indépendants. Dans leurs rangs, l'inquiétude est grande: «Il va y avoir un impact sur les études, qui risquent de manquer de liquidités pour assumer charges et salaires, projette le bâtonnier Nicolas Gillard. Même lorsque l'on reviendra à la normale. Ce n'est pas l'avocat qui est payé en premier en cas de difficultés finan-

cières...» «Il fallait absolument qu'ils puissent travailler, insiste Éric Kaltenrieder, président de l'OJV. «Nous avons aussi une responsabilité économique envers les avocats. De leur activité dépendent des centaines de personnes, collaborateurs, stagiaires et secrétaires à travers le canton.»

Un système d'avance a été mis en place pour les indemnités d'assistance judiciaire: «Cela permet de verser des montants très rapidement aux avocats; c'est maintenant que les études en ont be-

soin. Et ce faisant, cela pourrait contribuer à éviter des mises au chômage partiel ou des licenciements au sein d'études. L'argent du chômage pourrait ainsi bénéficier à d'autres.»

Idem du côté du Ministère public: «Tout a été fait de sorte à continuer les flux de paiement usuels: indemnités aux avocats d'office et avances sur celles-ci, factures de partenaires (les interprètes, par exemple), d'experts, etc.», souligne le procureur général, Éric Cottier.

**F.W.D.M.**

## Malvoyante et malentendante, Lilly Schopfer ne se laisse pas abattre

### Témoignage

**Depuis le début du confinement, cette Renanaise de 90 ans doit se débrouiller sans l'aide ni la compagnie des volontaires habituels. Mais elle ne se plaint pas**

Cela fait environ deux ans que Lilly Schopfer, une charmante nonagénnaire de Renens, constate que sa vue diminue de manière drastique. «Je ne vois plus du tout de près, explique-t-elle au téléphone, le seul moyen de contact qu'il lui reste et qu'elle puisse utiliser malgré les appareils auditifs qu'elle a dans les deux oreilles. C'est difficile, quand on aime la couture, le dessin... Je suis handicapée pour toutes ces occupations d'intérieur. Heureusement, quand il y a beaucoup de lumière, je vois mieux. Alors je me mets sur mon balcon au soleil et je retrouve un peu de courage.»

### Fini le plaisir des courses

Accepter d'être diminuée n'est pas facile pour cette dame indépendante qui aimait faire le marché tous les samedis avec ses copines et faire durer le plaisir autour d'un petit café. Cette sortie illuminait ses semaines, de même



**Lilly Schopfer apprécie les ateliers proposés par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles.**

pour peler les légumes m'aide beaucoup. J'aime aussi les sorties de l'UCBA et les ateliers. Je viens de participer à un cours de mandalas pour comprendre comment ceux qui ne voient pas du tout font pour dessiner, parce que je risque bien d'en arriver là. Et enfin, on m'a proposé que quelqu'un m'accompagne pour faire mes courses toutes les deux semaines. Je pensais que ce serait quelqu'un d'agé. J'ai donc été surprise quand un monsieur d'environ 50 ans, Alexandre, est venu me chercher. Il est vraiment très sympa, on parle de tout un tas de choses. Il tient ma liste de courses, je pousse le chariot, il pèse les fruits. Et ensuite on prenait un café. Ne plus le voir, ça fait un vide...»

### Des solutions

Comme beaucoup de personnes âgées, Lilly Schopfer n'aime pas déranger. Elle était heureuse que cette solution décharge son fils, très occupé. Et elle se réjouissait beaucoup de ces trois heures passées avec Alexandre. Le coronavirus a eu raison de ces contacts extérieurs. Mais il a aussi permis à d'autres solutions de se mettre en place. «La Commune a aussi proposé de nous faire nos courses. Elle les paie et ensuite on

reçoit une facture. Je pense essayer pour la première fois cette semaine pour les grosses choses. Et si j'ai besoin ou envie de quelque chose de frais, je demande à mon fils.»

Pudique, elle prend du temps à avouer qu'elle n'a pas toujours le moral. Mais elle relativise. «C'est pareil pour tout le monde.

J'ai la chance de pouvoir encore bouger. J'habite au cinquième étage et je monte toujours à pied. Je peux téléphoner à mes sœurs, à mes amies de sortie. Je n'ai pas peur du coronavirus... Mais on fait tout pour ne pas l'attraper, je n'aimerais pas mourir de ça. Ce serait trop bête!»

**Thérèse Courvoisier**

## Éviter la décompensation

● Muriel Blommaert, directrice du service spécialisé en surdicécité de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), avoue avoir dû agir dans l'urgence. «On ne peut pas se préparer à ce genre de situation, c'est évident. La première chose que nous avons faite a été de suspendre tous les services à domicile qui n'étaient pas indispensables. Une décision qui a nécessité des explications personnalisées pour chacun de nos clients.»

Atteints dans leur vue et leur ouïe à des degrés divers, les clients de l'UCBA ont tous une manière différente de communiquer avec l'organisme. «Leur

accès à l'information est souvent diminué, nous avons dû nous assurer que tous comprenaient ce qui arrivait.»

Aujourd'hui, une cellule psychologique a été mise en place et un journal participatif a été lancé. «Il faut absolument éviter une décompensation liée à des angoisses compréhensibles. Le toucher leur manque, mais surtout le contact. D'où l'idée de ce journal auquel chacun contribue de manière libre et qui arrive sous diverses formes: e-mail ou papier avec une grosse écriture ou même en braille. Un excellent moyen pour que les liens entre ces sourdaveugles qui se connaissent perdurent.» **T.C.**